

Conseil Municipal Ville de Carbon-Blanc COMPTRE RENDU

Séance du Lundi 15 février 2016
à 18 heures 30
à l'Hôtel de Ville

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à l'Hôtel de Ville de CARBON-BLANC, le **15 février deux mille seize à 18 heures 30**, sous la présidence de **Monsieur Alain TURBY**, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

- Alain TURBY, Maire,
- Michel BERGERON, Adjoint au Maire,
- Yannick LOZACHMEUR, Adjoint au Maire,
- Jean-Paul GRASSET, Adjoint au Maire,
- Jean-Marie GUENON, Conseiller Municipal Délégué,
- Bertrand GARBAY, Conseiller Municipal Délégué,
- Marie-Claude GOUGUET, Conseillère Municipale Déléguée,
- Frédérique ROIRAND, Conseillère Municipale Déléguée,
- Thierry THOUVENIN, Conseiller Municipal Délégué,
- Nadine ARPIN, Conseillère Municipale,
- Anne JARRIGE, Conseillère Municipale,
- Cécile MONTSEC, Conseillère Municipale Déléguée,
- Elisabeth DESPLATS, Conseillère Municipale Déléguée,
- Frédéric ALLAIRE, Conseiller Municipal,
- Christophe JAUREGUI, Conseiller Municipal Délégué,
- Olivia PRETESEILLE, Conseillère Municipale,
- Marjorie CANALES, Conseillère Municipale,
- Guy BARDIN, Conseiller Municipal,
- Séverine DENIS, Conseillère Municipale,
- André MERCIER, Conseiller Municipal,
- Annick BECERRO, Conseillère Municipale,
- Laurent PEREZ-ROBA, Conseiller Municipal.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

- Valérie DROUHAUT, Adjointe au Maire, qui a donné pouvoir à Anne Jarrige
- Seltana BERTEAU, Adjointe au Maire, qui a donné pouvoir à Yannick Lozachmeur
- Guillaume BLANCHER, Conseiller Municipal, qui a donné pouvoir à Jean-Paul Grasset
- Gérard PINSTON, Conseiller Municipal, qui a donné pouvoir à Marie-Claude Gouguet
- Christophe DROUIN, Conseiller Municipal, qui a donné pouvoir à Alain Turby
- Nicolas PINEAU, Conseiller Municipal, qui a donné pouvoir à Séverine Denis
- Anne ELISSALDE, Adjointe au Maire.

Monsieur TURBY ouvre la séance et propose Madame Cécile MONTSEC comme Secrétaire, en vertu de l'article L 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales. Sa proposition est adoptée à l'unanimité.

SOMMAIRE

1. ELECTION DE DEUX ADJOINTS.....	4
2. MODIFICATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES	5
3. DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS AU SEIN DE DIVERS SYNDICATS.....	6
4. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS.....	6
5. BUDGET 2016	12
6. CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES.....	21
7. DEMANDE D'AIDE FINANCIERE REMBOURSABLE AU SDEEG– TRAVAUX 2016 D'ÉCLAIRAGE PUBLIC	21
8. CONVENTION RÉSEAU NATIONAL DES JUNIORS ASSOCIATIONS – MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL A LA JUNIOR ASSOCIATION	21
9. PERSONNEL -MISE À DISPOSITION D'UN ANIMATEUR	22
10. PERSONNEL - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS	22
11. PERSONNEL - RAPPEL DE TRAITEMENT D'UN AGENT	23
12. PERSONNEL - RÉGULARISATION DU RÉGIME INDEMNITAIRE DES RÉGISSEURS.....	23
13. CONVENTION CACBO – RECONDUCTION.....	23
14. CONVENTION ASCJB – RECONDUCTION	23
15. CONVENTION CROIX ROUGE – AVENANT N° 1.....	24
16. CONVENTION ASSOCIATION PÉPINIÈRE DU BRIGNON - MISE À DISPOSITION DE LOCAUX.....	24
17. EHPA RENÉ CASSAGNE - CONVENTION TRIPARTITE MÉSOLIA HABITAT/COMMUNE/CCAS.....	25
18. CONVENTION ASSOCIATION SWANN EXPO – MISE À DISPOSITION D'UN LOCAL À CHÂTEAU BRIGNON	26
19. CONVENTION SDIS –MISE À DISPOSITION DU GYMNASSE GASTON LACOSTE	26

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Pour des raisons techniques, le compte-rendu de la séance précédente ne peut être proposé au vote ce soir. Son adoption est donc reportée à la prochaine séance prévue au mois d'avril prochain.

Après en avoir parlé avec les groupes d'opposition, Monsieur le Maire indique que certaines questions de l'ordre du jour jugées mineures peuvent être regroupées. Ainsi, il a été convenu que le Secrétaire de séance présenterait un résumé des délibérations qui feront l'objet d'un vote unique. Pour ce soir, il s'agit des points suivants :

- Créances irrécouvrables
- Demande d'aide financière remboursable au SDEEG– Travaux 2016 d'éclairage public
- Convention Réseau National des juniors Associations – Mise à disposition d'un local
- Personnel -Mise à disposition d'un animateur
- Personnel - Modification du tableau des effectifs
- Personnel - Rappel de traitement d'un agent
- Personnel - Régularisation du régime indemnitaire des régisseurs
- Convention CACBO - Reconduction
- Convention ASCJB - Reconduction
- Convention Croix Rouge – Avenant n° 1
- Convention Association Swann Expo – Mise à disposition d'un local à château Brignon
- Convention SDIS – Mise a disposition du Gymnase Gaston Lacoste

1. ELECTION DE DEUX ADJOINTS

Délibération n° 2016-06

Monsieur le Maire indique qu'il a reçu un courrier de Madame ELISSALDE lui faisant part de sa volonté de démissionner de tous ses mandats. Conformément à l'article L 2122-15 du CGCT, Monsieur le Préfet doit accepter la démission d'un Adjoint. Or, à ce jour, Monsieur le Préfet n'a pas transmis sa décision. Il est donc impossible d'élire un nouvel adjoint sur le poste de Madame ELISSALDE. C'est la raison pour laquelle il est proposé aujourd'hui de pourvoir au remplacement de Madame Nelly MAGNE (démissionnaire en 2014) et de Monsieur PINSTON (démissionnaire de son poste d'Adjoint mais qui reste toujours Conseiller Municipal).

Aussi, conformément à l'article L 2122-15 du CGCT, Monsieur le Maire propose de procéder à l'élection de deux nouveaux Adjoints.

Conformément à l'article 2122-7 du CGCT deux scrutateurs sont désignés. Il s'agit de

1. *Monsieur Frédéric ALLAIRE*
2. *Madame Marjorie CANALES*

Monsieur le Maire fait appel à candidature aux postes d'Adjoints.

Au nom du Groupe majoritaire du Conseil Municipal, Monsieur GRASSET propose les candidatures de Jean-Marie GUENON et de Marie-Claude GOUGUET.

Aucune autre candidature n'étant exprimée, Monsieur le Maire enregistre ces candidatures et déclare le scrutin ouvert. Le vote a lieu à bulletins secrets.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposé lui-même dans l'urne prévue à cet effet. Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote

Le dépouillement a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne _____	28
<u>A déduire</u> : les bulletins blancs _____	07
<u>Reste</u> : pour le nombre des suffrages exprimés _____	21
Majorité absolue _____	11

Jean-Marie GUENON et Marie-Claude GOUGUET ont obtenu 21 voix et sont donc proclamés Adjoints au Maire et ont été immédiatement installés.

Monsieur GUENON remercie de la confiance qui lui a été témoignée par les élus qui ont voté pour lui. Il a conscience que la tâche qui lui est confiée sera difficile mais il sait pouvoir compter sur l'ensemble du Conseil Municipal pour l'assister dans ses nouvelles missions.

Madame GOUGUET remercie également Monsieur le Maire et le Conseil Municipal de lui avoir témoigné leur confiance. Elle prend l'engagement de servir l'intérêt général au mieux.

Au nom du Groupe Demain CARBON-BLANC, Madame DENIS tient à féliciter les adjoints pour leur élection. Elle indique qu'en Mars dernier, la Commune de CARBON-BLANC a perdu son statut de Chef lieu de canton au profit de la Commune d'AMBARES et qu'en conséquence les indemnités allouées au Maire et aux Adjoints pourraient perdre leur majoration de 15 % comme le prévoit la loi. Compte tenu des contraintes budgétaires et à titre d'exemple, elle aurait souhaité que les indemnités des élus soient révisées à la baisse ce qui entrainerait une économie de l'ordre de 17 000 €/an soit un montant très représentatif sur la durée de la mandature.

Au nom du Groupe AGA, Monsieur PEREZ ROBA indique qu'il a apprécié le travail et l'investissement personnel de Madame ELISSALDE au cours de leurs échanges notamment au sein des Commissions. Il reste perplexe quant à cette démission.

Monsieur le Maire reconnaît l'investissement et le professionnalisme de Madame ELISSALDE. Cependant, ses récentes prises de positions n'étaient plus en phase avec la politique qu'il souhaite conduire.

En ce qui concerne les indemnités des élus, Monsieur le Maire indique que l'enveloppe votée est la même que l'an dernier. Ce sujet sera débattu au sein du Groupe Majorité afin de l'évoquer par la suite en Conseil Municipal.

2. MODIFICATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Délibération n° 2016-07

En raison de l'élection des nouveaux Adjoints au Maire, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de modifier les Commissions Municipales ainsi qu'il suit :



COMMUNE DE CARBON-BLANC



COMMISSIONS MUNICIPALES

DESIGNATION	RESSOURCES COMMUNICATION SECURITE	EDUCATION PETITE ENFANCE JEUNESSE DYNAMIQUE INTERGENERATIONNELLE	URBANISME GRANDS PROJETS RISQUES MAJEURS MARCHES DE TRAVAUX	ECONOMIE EMPLOI PLAN DE GERONTOLOGIE/DEPENDANCE SOLIDARITES PREVENTION MEDIATION	ENVIRONNEMENT ACCESSIBILITE AGENDA 21	PATRIMOINE DEMOCRATIE LOCALE PROPRIETE DE LA VILLE FINANCES ANCIENS COMBATTANTS CIMETIERE COMMISSIONS DE SECURITE	CULTURE JUMELAGE PARTENARIAT ASSOCIATIF MANIFESTATIONS	POLITIQUES SPORTIVES REGLEMENT PUBLICITAIRE POLITIQUES CONTRACTUELLES
Président :	TURBY Alain	TURBY Alain	TURBY Alain	TURBY Alain	TURBY Alain	TURBY Alain	TURBY Alain	TURBY Alain
Vice Président :		Valérie DROUHAUT	Michel BERGERON	Jean-Marie GUENON	Yannick LOZACHMEUR	Jean-Paul GRASSET	Seltana BERTEAU	Marie-Claude GOUGUET
Membres :	Tous les Adjointés : Mmes DROUHAUT, BERTEAU, GOUGUET, MM. BERGERON, LOZACHMEUR, GRASSET, GUENON	Jean-Marie GUENON Marie-Claude GOUGUET	Jean-Paul GRASSET Guillaume BLANCHER	Yannick LOZACHMEUR Guillaume BLANCHER	Michel BERGERON Seltana BERTEAU	Yannick LOZACHMEUR Michel BERGERON	Jean-Paul GRASSET Valérie DROUHAUT	Seltana BERTEAU Christophe JAUREGUI
	Tous les Conseillers Municipaux Délégués : Mmes DESPLATS, MONTESEC, ROIRAND, JARRIGE MM. BLANCHER, GARBAY, JAUREGUI, THOUVENIN	Anne JARRIGE Elisabeth DESPLATS Thierry THOUVENIN	Nadine ARPIN Jean-Marie GUENON Frédéric ALLAIRE	Olivia PRETESEILLE Elisabeth DESPLATS Frédérique ROIRAND	Frédérique ROIRAND Elisabeth DESPLATS Christophe JAUREGUI	Guillaume BLANCHER Nadine ARPIN Bertrand GARBAY	Marie-Claude GOUGUET Cécile MONTESEC Christophe JAUREGUI	Cécile MONTESEC Gérard PINSTON Anne JARRIGE
	Nicolas PINEAU Annick BECERRO	Séverine DENIS Laurent PEREZ ROBA	André MERCIER Annick BECERRO	Marjorie CANALES Laurent PEREZ ROBA	Marjorie CANALES Laurent PEREZ ROBA	Guy BARDIN Laurent PEREZ ROBA	Séverine DENIS Annick BECERRO	Guy BARDIN Annick BECERRO

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce en faveur des modifications proposées.

3. DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS AU SEIN DE DIVERS SYNDICATS

Délibération n° 2016-08

En raison de l'élection des nouveaux Adjointés au Maire, Monsieur le Maire propose également de désigner de nouveaux délégués aux Syndicats et Associations suivantes :

- EHPA René Cassagne en remplacement de Mme ELISSALDE : Mme DESPLATS
- Association des Cinémas de Proximité en remplacement de M. GUENON : M. ALLAIRE
- Association PLIE des Hauts de Garonne en remplacement de Mme ELISSALDE : M. GUENON
- CCAS en remplacement de Mme ELISSALDE, M. THOUVENIN et Mme ROIRAND : MM. GUENON, LOZACHMEUR et Mme DESPLATS
- COS en remplacement de Mme ELISSALDE : Mme GOUGUET
- Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes en remplacement de Mme ELISSALDE : Mme DROUHAUT
- Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance en remplacement de Mme ELISSALDE et de M. GRASSET : M. GUENON et Mme PRETESEILLE
- Syndicat Mixte de Gestion des Actions Sociales des Hauts de Garonne en remplacement de Mme ELISSALDE (titulaire) : M. GUENON, Mme DESPLATS devient titulaire et M. GARBAY devient suppléant.

Aussi, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur les modifications ci-dessus.

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte les modifications proposées.

4. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Délibération n° 2016-09

Monsieur GRASSET rappelle que suite à la réunion de la Commission Ressources du 2 février 2016, le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le montant des subventions attribué aux Associations.

Suite au Grenelle des Associations en septembre dernier, Monsieur GRASSET précise qu'un dossier de demande de subvention a été adressé à toutes les associations. Ces dossiers ont été examinés et les Commissions chargées de la Culture et du Sport ont rencontré les associations les plus importantes afin de mieux connaître leur fonctionnement, leur situation, leurs objectifs. L'an dernier, il avait été convenu de diminuer les subventions accordées aux associations sauf aux plus petites et aux plus grandes. Cette année, l'objectif était de maintenir les mêmes montants que l'an dernier. Malgré la situation financière de la Commune, globalement le montant des subventions accordées est en augmentation. Monsieur GRASSET détaille les aides. Il précise que tout le monde doit participer aux efforts d'économie et se montrer solidaire. C'est la raison pour laquelle, en examinant les comptes de l'ASCJB et du CACBO, il est proposé de diminuer les aides accordées respectivement de 3 500 € et de 3 100 €. Par ailleurs, Monsieur GRASSET souligne l'effort de la Collectivité qui investit beaucoup pour le sport qui profite aux adhérents du CACBO notamment mais également aux scolaires. Certaines associations n'ont pas déposé de dossier (les Médaillés du Travail, l'Association des Commerçants, la Ligue des Droits de l'Homme, le Rugby Bassens/Carbon-Blanc). En ce qui concerne le Comité des Fêtes, les Responsables ont été rencontrés et doivent compléter le dossier qui reste en attente et sera étudié lors du prochain Conseil Municipal. La subvention est inscrite au budget 2016 à l'article des Dépenses Imprévues. L'Association O'fil du jeu bénéficie de la même subvention que l'an dernier (25 000 €), 22 500 € ayant été versés en avril et 2 500 € en décembre 2015. Par ailleurs, il a paru logique d'attribuer le même montant à l'Association « Des Briques pour l'avenir » et à l'Association « Toit CARBON-BLANC », ces deux associations humanitaires ayant le même objectif.

Le tableau ci-après reprend les propositions de la Commission :

ASSOCIATIONS SUBVENTIONNEES	2015	DEMANDES 2016	PROPOSITIONS 2016	OBSERVATIONS
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (ARTICLE 657362)	86 570,00 €	78 898,00 €	87 372,00 €	
SOUS TOTAL 1	86 570,00 €	78 898,00 €	87 372,00 €	
ASSOCIATIONS LOCALES (ARTICLE 6574)				
A.S.C.J.B.	89 000,00 €	97 310,00 €	85 500,00 €	
ACA (ASSO DES COMMERCANTS)	450,00 €			Pas de dossier de demande
ASS. DES MEDAILLES DU TRAVAIL	225,00 €			Pas de demande de subvention cette année
C.A.C.B.O.	101 600,00 €	101 600,00 €	98 500,00 €	
CLUB DES AINES	450,00 €	500,00 €	450,00 €	
COMITE DE JUMELAGE	1 350,00 €	1 500,00 €	1 350,00 €	
COMITE D'ENTENTE D'ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE	950,00 €	1 100,00 €	950,00 €	
COMITE DES FETES ET LOISIRS	0,00 €	1 800,00 €		
COMITE DES OEUVRES SOCIALES DU PERSONNEL	61 000,00 €	64 000,00 €	61 000,00 €	
ASS. DES PARENTS D'ELEVES AUTONOMES	315,00 €	350,00 €	315,00 €	
DES BRIQUES POUR L'AVENIR	720,00 €	800,00 €	720,00 €	
EDECE	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	
FCPE COLLEGE DE CARBON BLANC	225,00 €			Pas de dossier de demande
FCPE ECOLES DE CARBON BLANC	315,00 €	400,00 €	315,00 €	
FOYER SOCIO-EDUCATIF DU COLLEGE DE CARBON BLANC	2 700,00 €	2 700,00 €	2 700,00 €	
LIGUE DES DROITS DE L'HOMME	180,00 €			Pas de dossier de demande
O FIL DU JEU	22 500,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €	
RUGBY BASSENS/CARBON-BLANC/STE EULALIE	700,00 €			Pas de dossier de demande
SECOURS CATHOLIQUE	450,00 €	500,00 €	450,00 €	
SECOURS POPULAIRE FRANCAIS	450,00 €	500,00 €	450,00 €	
TOIT CARBON-BLANC	540,00 €	1 000,00 €	720,00 €	
UNSS DE CARBON BLANC	450,00 €	1 000,00 €	450,00 €	
SOUS TOTAL 2	304 570,00 €	320 060,00 €	298 870,00 €	
AUTRES ASSOCIATIONS (ARTICLE 6574)				
ASS. AIDES EN GIRONDE	135,00 €	500,00 €	135,00 €	
ASS PARALYSES DE FRANCE	180,00 €	500,00 €	180,00 €	
ASS. DES PUPILLES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC DE GIRONDE	100,00 €	100,00 €	100,00 €	
ASS. FRANCAISE DES SCLEROSES EN PLAQUES	100,00 €	150,00 €	100,00 €	
ASS. DES CINEMAS DE PROXIMITE		1 706,00 €	1 706,00 €	2015 (841€) et 2016 (865€)/0,12€ par hab
CLOWNS STETHOSCOPIES	135,00 €			Pas de dossier de demande
CROIX ROUGE	135,00 €			
ECOLE DE CHIENS GUIDES D'AVEUGLES DU SUD OUEST	100,00 €	5 300,00 €	100,00 €	
ESCALE ESTUAIRE DE LA GIRONDE	225,00 €	250,00 €	225,00 €	
GROUPEMENT POUR L'INSERTION DES HANDICAPES PHYSIQUES	100,00 €	240,00 €	100,00 €	
LICRA	135,00 €	400,00 €	135,00 €	
MEDECINS SANS FRONTIERES	100,00 €			Pas de dossier de demande
MEDIATHEQUE DES MALADES DES HOPITAUX DE BORDEAUX	100,00 €	300,00 €	100,00 €	
PREVENTION ROUTIERE	100,00 €			Pas de dossier de demande
SOUS TOTAL 3	1 645,00 €		2 881,00 €	
NOUVELLES DEMANDES				
PEPINIERE DU BRIGNON		10 000,00 €	10 000,00 €	
ALCOOLIQUE ANONYME			100,00 €	
ASSOCIATION MONDIALE DES ENTRAINEURS FRANCOPHONES		500,00 €	500,00 €	
SOUS TOTAL 4		19 946,00 €	10 600,00 €	
TOTAL 2 + 3 + 4	1 645,00 €		312 351,00 €	
SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES ET NOUVELLES DEMANDES (ARTICLE 6574)				
ASS TOIT CARBON-BLANC	2 000,00 €			
ASCJB (COUPONS CULTURE)	520,00 €			
O FIL DU JEU			2 500,00 €	
C.A.C.B.O. (COUPONS SPORTS)	520,00 €			
Association Coop Gironde	100,00 €			
SOUS TOTAL 5	3 140,00 €		2 500,00 €	
TOTAL 2+3+4+5 compte 6574	309 355,00 €		314 851,00 €	
TOTAL GENERAL	395 925,00 €		402 223,00 €	

Aussi, Monsieur GRASSET propose d'adopter les subventions ainsi détaillées s'élevant à 402 223 €, montant qui représente 4.55 % du budget de fonctionnement.

Au nom du Groupe AGA, Madame BECERRO indique que lors de la commission ressources elle a pu poser de nombreuses questions et argumenter les réponses qui lui étaient données lorsqu'elles étaient négatives de son point de vue. Ainsi, à partir de ces réponses données et de l'étude par le collectif AGA des documents fournis, elle développera ses argumentaires et commentaires de fond des points à l'ordre du jour qui vont être abordés maintenant. S'agissant des subventions proposées par la majorité : elle est tout à fait consciente de la situation d'austérité dans laquelle ce budget (et donc les subventions aux associations) est construit. Elle abordera cette position plus précisément lors de la discussion suivante sur le budget 2016. Son groupe a participé et participera encore à la lutte contre la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement.

Mais pour autant, elle ne peut approuver la proposition qui est faite par la majorité pour les subventions 2016, et en particulier pour l'ASCJB, le CACBO et le Comité des Fêtes. Pour le Comité des Fêtes : leur demande de 1 800€ ne figure pas dans les propositions initiales, mais elle est satisfaite de savoir que sa proposition faite le 8 février de les recevoir pour discuter avec eux, afin de ne pas encore rester bloqués sur un différend, ait été prise en compte, et que la porte reste ouverte pour cette association. Concernant le CACBO et l'ASCJB, et les autres associations de Carbon-Blanc : Tout le monde s'accorde pour dire que le tissu associatif de Carbon-Blanc est riche et essentiel pour la vie de la commune. Le plateau d'activités proposé est varié et encore relativement accessible financièrement. Le Groupe AGA a fait partie des élus qui ont écouté les 4 associations recevant les plus importantes subventions. Leurs arguments pour justifier de leurs demandes 2016 lui ont paru tous recevables. Les gestions sont saines. Les besoins, comme pour la commune, sont en progression, vu l'accroissement du nombre d'habitants. Madame BECERRO est résolument en faveur des subventions demandées cette année par les associations, même dans ce contexte d'austérité. Pour donner satisfaction aux demandes des associations, il faudrait ajouter 21 370 €, au montant proposé. Elle pense qu'il s'agit là d'un choix politique. Même si elle est d'accord pour une gestion rigoureuse et prudente des fonds de la commune, elle considère qu'une partie des recettes à venir a été sous estimée ou sur estimée pour certaines. Elle a fait, lors de la Commission Ressources de lundi dernier, une proposition pour dégager ces 21 370 € nécessaires. Une partie pourrait être dégagée en prévoyant moins dans le compte « dépenses imprévues », doublé par rapport à l'an dernier et l'autre partie, prélevé sur les recettes des taxes locales puisque ce compte a été sous estimé. Ces sommes en moins sur ces deux comptes permettraient de pouvoir donner satisfaction à l'ensemble des associations de Carbon-Blanc, sans que cela porte préjudice à d'autres postes importants de fonctionnement. Elle constate qu'une partie de sa proposition a été retenue : en effet un nouveau calcul est proposé concernant les recettes des taxes dégageant 45 703 € de plus pour l'exécution du budget. Mais elle déplore de ne pas avoir été entendue sur l'affectation de cette somme supplémentaire pour les associations. Cette somme est réaffectée pour grossir encore le poste « dépenses imprévues » (17 380 €) et pour grossir également les dépenses d'électricité et de gaz (9 000 €), ainsi que d'autres postes (pour 7 500 €). Il s'agit bien là d'un choix politique, et pas seulement d'une contrainte budgétaire ! Elle ne peut approuver ce choix. Concernant le CACBO et l'ASCJB, la baisse de leurs subventions s'élève au total à 6 600 €, (les autres associations restant stables). Elle propose qu'à minima, l'ensemble des subventions pour les associations de Carbon-Blanc restent stables. Cela veut dire répartir différemment 6 600 € (montant de la baisse des subventions pour le CACBO et l'ASCJB) prélevé sur les 45 703 € en plus du poste taxes locales. C'est tout à fait faisable et c'est un choix à faire pour le Conseil. Si cette proposition n'est pas acceptée, son groupe votera contre le projet présenté par la majorité.

Monsieur MERCIER au nom du Groupe « Demain, Carbon Blanc », remarque qu'au début de la mandature la question des associations s'est avéré très vite une question sensible. Les interventions des présidents d'associations, des élus de l'Opposition du Conseil Municipal ont fait sensiblement évoluer les positions de Monsieur le Maire et du Groupe Majoritaire. La tenue du Grenelle des associations en est la preuve ainsi que la reconnaissance de Monsieur le Maire, dans des manifestations publiques, du rôle majeure des associations au sein de la Commune. Aujourd'hui, Monsieur MERCIER regrette que les propositions de subventions pour 2016 faites ce soir ne soient pas à la hauteur des attentes des associations, au moins celles qui sont pénalisées même si ces pénalités ne sont pas majeures pour les deux associations concernées. Par cette position, la Majorité manque d'afficher une politique du lien social car les associations occupent une place particulière dans le lien entre les habitants. Selon lui, il aurait été important de montrer que la Municipalité avait la volonté de continuer à apporter ce type de services à la population. Connaissant le contexte budgétaire difficile, que la plupart des subventions soit maintenue à la hauteur de l'an dernier s'explique. Toutefois, il regrette que les deux associations principales soient pénalisées, d'autant plus que l'enveloppe globale des subventions est en hausse. Il rejoint Madame BECERRO et constate également que le montant des dépenses non affectées est important. Il déplore que la position prise par la Majorité ne permette pas de répondre aux attentes des associations et de la population.

Monsieur GRASSET indique que le montant inscrit au compte « Dépenses imprévues » est important car les Services sont dans l'attente de propositions chiffrées concernant l'assurance du Personnel. Par ailleurs, en ce qui concerne l'investissement, il est important de prévoir un budget pour des travaux non prévus à ce jour.

Monsieur le Maire repositionne un cadre et donne lecture d'un texte issu de la « lettre des finances locales » du 7 janvier 2016 sur les documents budgétaires communicables et sur les conditions de communicabilité. « Sont communicables tous les documents qui se rapportent à la préparation, à l'adoption, à la modification d'un budget de l'administration dès lors qu'ils ont été adoptés par l'assemblée délibérante. Attention, les documents ne sont communicables qu'après avoir perdu leur caractère préparatoire. Ainsi, les documents participant à l'élaboration d'un budget deviennent communicables qu'après son adoption. » Monsieur le Maire apporte cette précision car il a été interpellé par un Président d'association qui était déjà informé du montant des subventions allouées ce soir. Il rappelle ainsi aux membres des Commissions Municipales qu'il est strictement interdit de communiquer les documents permettant la préparation budgétaire.

Monsieur le Maire constate que pour la première fois à Carbon-Blanc, les recettes de fonctionnement sont inférieures à celles de l'année précédente. La baisse de la DGF sanctionne terriblement les investissements de la Commune. Cette diminution de recettes (- 200 000 € par rapport à l'année dernière) oblige la Municipalité à répartir cette baisse sur le budget de fonctionnement dont font parties les subventions. En 2015, le budget réalisé s'élevait à 8 264 000 €, cette année il est prévu à 8 039 885 €. Même si les recettes fiscales ont été sous estimées, elles ne compenseront pas cette différence. Auparavant les municipalités commençaient par leurs dépenses, aujourd'hui, il faut analyser les recettes et ensuite répartir celles-ci en fonction des besoins. La réalité est que les Communes disposent de moins d'argent qu'hier et cette situation ne va pas aller en s'améliorant. La baisse des subventions aux associations (- 6 600 €) ne compense pas la baisse des dotations (- 225 000 €) à laquelle la Commune doit faire face. Certes, il reconnaît l'excellent travail des associations, mais les agents de la Collectivité font également un excellent travail et depuis deux ans, ils font des économies. Monsieur le Maire indique que la Commune de BASSENS consacre 46 €/an/habitant aux subventions aux associations, CARBON-BLANC, 42 €/an/habitant. Toutefois, BASSENS présente un excédent de fonctionnement de 1,5 million d'euros alors que l'excédent de fonctionnement à CARBON-BLANC est de 553 000 €. La Commune fait en fonction de ses moyens. Avec un excédent brut de 30 000 €, nos marges de manœuvres sont très étroites. Le Groupe AGA a une position de principe, le Maire a un principe de réalité. Il faut faire avec. La réalité est qu'il faut construire une école (4 millions d'euros) avant la fin de ce mandat. Pour financer cette opération, il faut soit dégager des recettes de fonctionnement de façon suffisante, soit faire appel à l'emprunt et augmenter ainsi l'endettement de la Commune. La capacité de désendettement est passée de 22 ans à 9 ans et demi mais cela va empirer les années à venir car la Municipalité va être contrainte d'agir sur ce levier car des investissements vont être obligatoires (construction de l'école, adaptabilité des bâtiments aux personnes en situation de handicap, réhabilitation des bâtiments vieillissants...). Monsieur le Maire précise par ailleurs qu'il était prévu avant que le Groupe AGA le propose de recevoir le Comité de Fêtes. La décision pour le Comité des fêtes sera à l'ordre du jour d'un prochain conseil. Il fait remarquer que les dépenses en direction du tissu associatif sont en hausse (395 925 € en 2015, 402 223 € cette année). Le compte « dépenses imprévues » servira notamment à régler l'assurance statutaire dont le montant n'est pas encore connu. Il s'agit de faire le bon choix pour le personnel municipal. Par ailleurs, l'augmentation de la population a un coût indéniable et non négligeable sur le fonctionnement des structures municipales notamment sur les fluides. Enfin, Monsieur le Maire indique que le report des écritures de fin d'année n'a pu se faire en raison de la fermeture précoce de la Trésorerie. Celles-ci seront donc inscrites sur le budget 2016. Pour conclure, Monsieur le Maire indique qu'il a conscience que la situation est difficile pour de nombreuses associations mais l'an dernier, il avait été décidé de baisser de 10 % les subventions à la plupart des associations et cette année il est proposé une baisse de 3 % à 4% pour les plus importantes. La réalité est qu'aujourd'hui les collectivités disposent de moins de ressources.

Pour Madame DENIS, Monsieur le Maire extrapole sur l'examen du budget et qu'il confond le fonctionnement et l'investissement. Il s'agit maintenant d'évoquer les subventions aux associations. Elle explique que le montant de la baisse infligé aux associations pourrait être trouvé dans le budget global de la Commune, par exemple en diminuant le montant des indemnités des élus qui représenteraient 17 000 € par an d'économie pouvant permettre de maintenir le montant de subvention aux associations (7 000 €).

Monsieur le Maire explique qu'il est obligé de parler du budget pour expliquer les choix qui sont faits. La réalité est que les recettes de fonctionnement qui financent les subventions sont en diminution. L'investissement se finance par l'excédent dégagé en section de fonctionnement, par les recettes de la section d'investissement et aussi par l'emprunt.

Monsieur PEREZ-ROBA se dit gêné par la comparaison qui est faite entre la gestion des associations par des bénévoles et d'autres structures professionnelles, y compris la municipalité. Il salue à nouveau l'effort entrepris par les agents municipaux pour réduire les coûts de fonctionnement de la collectivité mais il n'entend pas cet amalgame entre agents salariés et bénévoles à qui il n'est pas possible de faire supporter le même type d'effort. De plus, il constate que quelques associations bénéficient des sommes demandées et il s'interroge sur les critères qui les ont départagés des autres. S'il loue le fait que les demandes de subventions sont mieux argumentées et donc plus transparentes qu'auparavant il appelle, comme il l'a déjà fait pour l'enfance et la jeunesse à réfléchir à une politique de soutien aux associations pour réfléchir à ces critères. Il s'étonne de la subvention accordée à l'association des entraîneurs francophones, dans le cadre de l'Euro 2016.

Madame BECERRO ajoute par rapport à l'intervention de Monsieur le Maire sur la communication des éléments financiers préparatoires à la réunion du Conseil Municipal, que son groupe ne se sent pas concerné par cette remarque. En ce qui concerne l'augmentation des subventions, elle note que celle-ci est due essentiellement à l'augmentation octroyée au CCAS, une émanation de la Commune.

Monsieur le Maire précise que pour la subvention exceptionnelle accordée pour l'euro 2016 dans le cadre d'un appel à projet conduit par Bordeaux métropole, les trois communes concernées devaient s'engager à la même hauteur. En ce qui concerne l'EDECE et la pépinière du Brignon, des conventions ont été conclues avec des cofinancements avec Bordeaux Métropole notamment à hauteur de 10 000€. Ces associations paieront les fluides et des loyers seront reversés à la Commune. Les loyers prévus et le désengagement de la commune au sein de l'association Hauts de Garonne Développement compenseront cette subvention. Monsieur le Maire rappelle que la Commune contribue financièrement au fonctionnement des associations mais assume pleinement les fluides, l'entretien des bâtiments et le personnel affecté, ces charges s'accroissent en raison de l'augmentation de la fréquentation de la population. Tous les responsables de service ont été reçus et associés aux décisions qui ont construit le budget présenté. La nouvelle Municipalité a bâti le budget 2016 à partir des dépenses réalisées en 2015 et non pas sur les montants prévus initialement au budget. Le Conseil Municipal est redevable de la gestion qui est faite de l'argent public.

Madame CANALES se dit choquée de demander à des associations de faire des efforts alors que les bénévoles s'impliquent dans des actions dans le cadre notamment du PEDT.

Monsieur le Maire précise en effet que des associations interviennent bénévolement dans le cadre des TAPS alors que d'autres facturent leurs prestations. Pour Monsieur le Maire les contraintes budgétaires justifient les choix faits en matière de subvention.

Monsieur le Maire procède au vote des subventions telles que proposées par la Commission Ressources qui donne le résultat suivant :

- POUR : 21 VOIX
- CONTRE : 7 VOIX (Groupe Demain, Carbon-Blanc et Groupe AGA).

5. BUDGET 2016

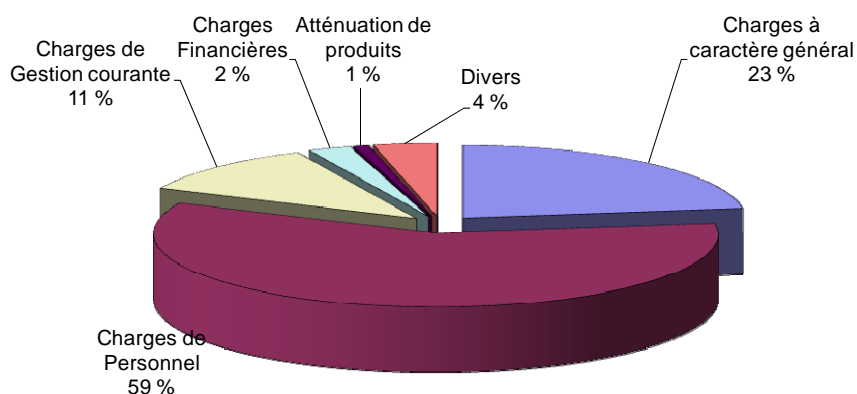
Monsieur GRASSET indique que le budget voté en février permettra de le réaliser durant l'année civile 2016. Comme indiqué par Monsieur le Maire précédemment, le budget proposé a été construit avec l'implication des Services, non pas par rapport aux propositions inscrites au budget 2015 mais par rapport au réalisé 2015. Il se fait comme l'année dernière dans des conditions contraintes en raison des baisses des recettes et notamment celle de la DGF. La solution aurait été d'augmenter les impôts mais cette décision aurait été contraire aux engagements pris lors de la campagne électorale. Le Compte Administratif, le Compte de Gestion ainsi que le taux des taxes seront votés lors d'un prochain Conseil Municipal.

Ainsi, le Budget proposé pour l'année 2016 présenté en Commission Ressources le 2 février 2016, s'équilibre en Section de Fonctionnement à 8 835 476.05 € et en Section d'Investissement à 1 520 275.98 € soit un total de 10 355 752.03 €, soit une augmentation de 5,5 % par rapport à celui de l'an dernier.

Monsieur GRASSET détaille les chapitres du budget :

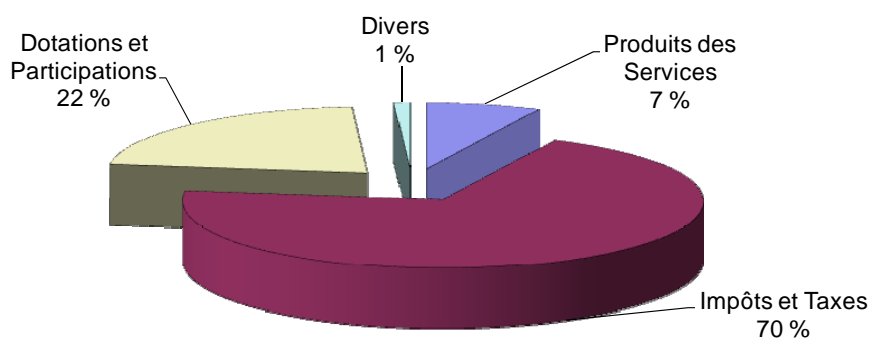
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

CHAPITRES	BUDGET 2016	% EVOLUTION BP 2016/REALISE 2015	OBSERVATIONS
011 Charges à caractère générales représentent 23 % du budget	1 898 141.00 €	13.43 %	Fluides + charges obligatoires + rattachements de charges de 2015. Augmentation des Services due essentiellement à l'accroissement de la population.
012 – Charges du personnel représentent 59 % du budget	4 903 905,00 €	1.22 %	Avancements de grade et d'échelons, augmentation des cotisations sociales
014 – Atténuations de produits représentent 1 % du budget	74 413.00 €	5.66 %	Loi SRU : 15 000 € FPIC : 59 413 €
022- Dépenses imprévues	299 433.21 €		
023 – Virement section d'investissement	388 000.00 €		Pour mémoire : en 2015 : 182 229.86 €
042 – Opérations d'ordre de sections	137 500,00 €		Amortissements obligatoires
65 – Autre charges de gestion représentent 11 % du budget	929 889,00 €	2.18 %	- Indemnités des élus -Contributions aux organismes de regroupements Subventions CCAS et Associations
66 – Charges financières représentent 2 % du budget	203 044.84 €	-2,67 %	Intérêts des emprunts (désendettement) ICNE
67 – Charges exceptionnelles	1 150,00 €	37.85 %	Intérêts moratoires Titres annulés
	8 835 476.05 €	3.89 %	Sur les dépenses réelles

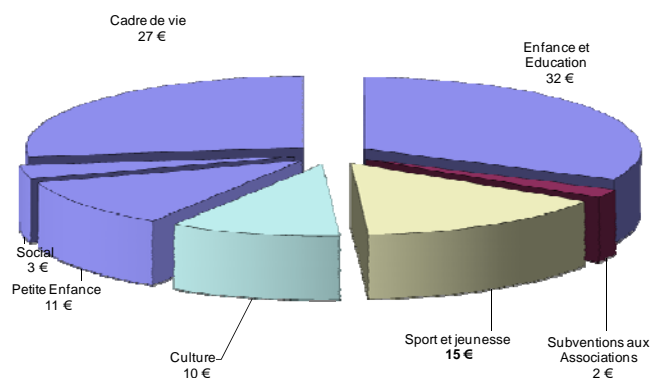


SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

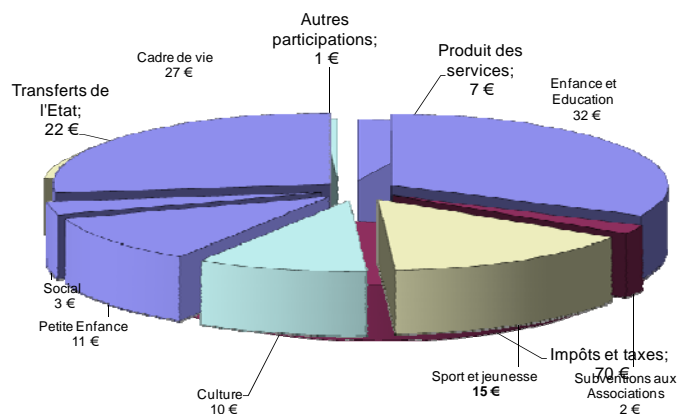
CHAPITRES	BUDGET 2016	% EVOLUTION BP 2016/REALISE 2015	OBSERVATIONS
002 - Résultat de fonctionnement reporté	795 591.05 €		Pour mémoire en 2015 : 348 246.65 €
70 – Produits des services représentent 7 % du budget	574 500,00 €	2.06 %	Concessions cimetière, ALSH, périscolaire, restauration...
73 – Impôts et taxes représentent 70 % du budget	5 628 530,00 €	- 4.86 %	Taxes : habitation, foncière (+2.5%) dotation solidarité métropolitaine, droits de mutation...
74 – Dotations, subventions et participations représentent 22 % du budget	1 759 155,00 €	4.84 %	DGF (25 %), dotation de solidarité, dotations d'Etat, subventions CAF, Subvention fonctionnement métropolitaine (convention propreté/espaces verts)
75 – Autres produits de gestion courante représentent 7 % du budget	74 500, 00€	-1.98 %	Loyers, remboursements divers
76 – Produits financiers	700,00 €	-96.71 %	Parts sociales
77 – Produits exceptionnels	2 500,00 €	-74.10 %	Mandats annulés
	8 835 476.05 €	-2.71 %	Sur les recettes réelles



POUR 100 € les dépenses/habitant se répartissent :



POUR 100 € les recettes/habitant se répartissent :

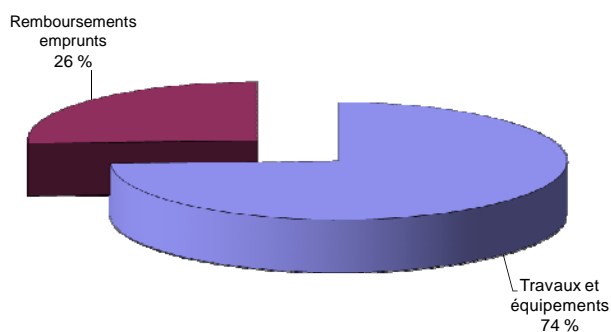


Monsieur GRASSET poursuit en détaillant les dépenses d'investissement :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

CHAPITRES	CREDITS DE REPORT	BUDGET 2016	TOTAL DU BUDGET PRIMITIF	OBSERVATIONS
020 - Dépenses imprévues		103 735.42 €	103 735.42 €	
16 - Emprunts capital		390 500,00 €	390 500,00 €	
20 - Immobilisations incorporelles	32 104.00 €		32 104.00 €	Frais d'études
204 - Subventions d'équipement	127 744.24 €		127 744.24 €	Travaux Av des Griffons, Av Austin Conte, Fonds de concours travaux accessibilité
21 - Immobilisations corporelles	37 372.64 €	732 486.51 €	769 859.15 €	Matériel, mobilier, véhicules, travaux, bâtiments, éclairage public...
23 - Constructions	60 333.17 €	36 000.00 €	96 333.17 €	Assistance à maîtrise d'ouvrage étude école, Travaux Château Brignon, MPE
TOTAL DES DEPENSES	257 554.05 €	1 262 721.93 €	1 520 275.98 €	

Le budget d'investissement sera consacré à l'entretien des bâtiments existants, à leur mise aux normes de sécurité pour accueillir des personnes handicapées, à l'amélioration du cadre de vie des habitants et également des conditions de travail des agents municipaux.



Monsieur GRASSET énumère les principaux travaux engagés précédemment et qui restent à réaliser. Il s'agit

- Fonds de concours des travaux d'accessibilité pour 71 256 €
- Travaux avenue Austin Conte/Rue Victor Hugo pour 54 606 €
- Travaux du Brignon pour 39 916 €
- Etude diagnostic des bâtiments pour 32 104 €
- Travaux Maison Petite Enfance pour 20 416 €
- Travaux toiture (salle du Moulin et Presbytère) pour 18 843 €

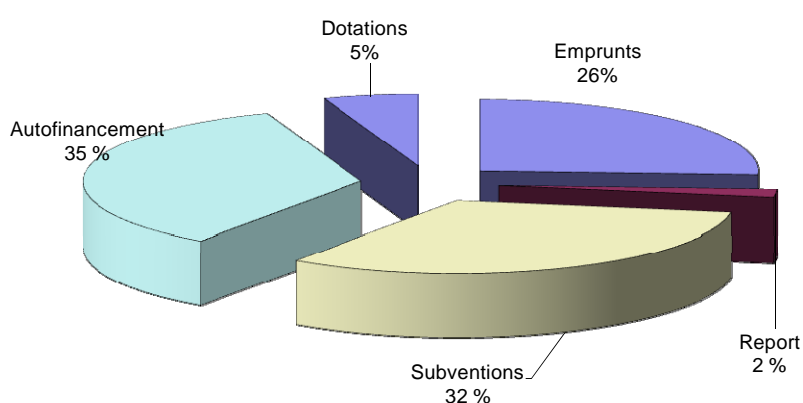
Il indique par ailleurs les nouveaux travaux d'investissement qui concernent :

- Vidéo-protection 131 000 €
- CTM (équipements, matériels et véhicules) 122 860 €
- Travaux et équipement matériels Stade Gaston Lacoste et Salle Caldentey 69 400 €
- Travaux d'accessibilité 66 000 €
- Travaux au Brignon 38 541 €
- Ecoles : remplacement des ampoules (1^{ère} phase d'économie d'énergie) 30 000 €
- Travaux de mise en conformité des bâtiments 30 000 €
- Etude assistance à maîtrise d'œuvre (projet école) 30 000 €
- Travaux éclairage public 28 500 €
- Acquisition de matériels (micros, ampli, poutre mobile) et travaux (douche,wc) 25 500 €
- Travaux 2 classes et salles d'activités à l'école Prévert 25 000 €
- Travaux et matériels à la Maison de la Petite Enfance 23 166 €
- Travaux d'aménagement espaces verts 18 000 €
- Cimetière (jardin du souvenir et fermeture automatique des portes) 15 200 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

CHAPITRES	CREDITS DE REPORT	BUDGET 2016	TOTAL DU BUDGET PRIMITIF	OBSERVATIONS
001 - Solde d'exécution reporté		27 133.27 €	27 133.27 €	
021 - Virement de la section de fonctionnement		388 000.00 €	388 000.00 €	L'an dernier : 182 000 €

040 - Opérations d'ordre de transfert entre section		137 500,00 €	137 500,00 €	Dotations aux amortissements
10 - Dotations, fonds divers et réserves		83 000,00 €	83 000,00 €	FCTVA, Taxe d'aménagement,
13 - Subventions d'investissement	465 142.71 €	29 000,00 €	494 142.71 €	Fonds de concours Piscine, Subvention Eclairage Public, City Stade...
16 - Emprunts		390 500,00 €	390 500,00 €	
TOTAL DES DEPENSES	465 142.71 €	1 055 133.27 €	1 520 275.98 €	



Madame DENIS remercie Monsieur GRASSET de cette présentation du Budget primitif 2016 qui a été faite de manière comptable mais qui est tout de même un acte politique qui donne la ligne directrice. Même s'il n'a sans doute jamais été aussi difficile de bâtir un budget, un budget primitif est là pour donner une ligne directrice, une orientation politique et les priorités. Etre Maire c'est avoir de l'ambition, de l'ambition pour sa Commune et ses administrés au nom de la confiance qu'ils vous ont accordée. Selon, Madame DENIS, il est impossible d'identifier les priorités de la Majorité municipale. Les lignes budgétaires fluctuent au gré des étapes budgétaires : au bord de la mise sous tutelle puis un excédent et aujourd'hui un budget primitif exsangue. Elle pose la question : Monsieur le Maire savez vous vous-même où vous allez, quelle est votre feuille de route, quelles sont vos priorités ? et remet en cause la sincérité du budget avec près de 300 000 € de dépenses imprévues en fonctionnement et plus de 100 000 € de dépenses imprévues en investissement. Autre exemple la capacité de désendettement : elle était de 13 années en 2014, 9,2 ans au DOB avec un objectif annoncé à 5 années illusoire ; Aujourd'hui le chiffre est vertigineux. Comment peut-on solliciter des emprunts auprès des banques avec de tels ratios et une CAF nette à moins 390 000€ ? Comment prévoir les grands investissements nécessaires à la commune dans ce contexte ? Quelles sont les pistes et solutions proposées par la majorité ?

La construction d'une école nécessaire à la commune semble insurmontable : comment pensez vous la financer ? pourquoi ne pas envisager de mutualiser certains équipements avec les Communes voisines ? Les grands chantiers de la Commune sont financés par Bordeaux Métropole et ne relèvent pas de la décision de l'actuelle municipalité mais des précédentes (Ilôt Thérèse, Aménagement de l'Avenue Austin Conte, l'avenue des Griffons). Les investissements sont saupoudrés: un peu d'école, un peu de sécurité, un peu de travaux, un peu de tout et finalement rien. La vidéo-surveillance est une dépense superflue d'autant qu'elle était annoncée à 50 000 € au BP 2015 et qu'elle est aujourd'hui inscrite à 131 000 € tout comme la motorisation du portail du cimetière, l'enfouissement du réseau d'arrosage au presbytère. Autre exemple de dépense étonnante : l'assurance statutaire du personnel engagée sans avoir l'assurance de son utilité. Peu de communes ou collectivités ont contracté une telle assurance. Elle pense qu'il y a d'autres pistes à enclencher en matière d'accompagnement du personnel avant de dépenser une telle somme. Elle déplore l'évolution de certaines dépenses dans le secteur des actions culturelles, la pauvreté en la matière de la commune, la rémunération des apprentis qui baisse de 40 % alors que dans le même temps les dépenses de voyage et déplacement augmentent de 260 %, les missions de 175 %, les fêtes et cérémonies de 15 % . Son groupe aurait préféré voir un budget qui priorise les investissements et présente un plan pluriannuel d'investissement plutôt qu'un budget qui répond aux urgences du moment. Un budget primitif qui donne toute sa place au bien vivre ensemble, qui présente un budget d'école comme une chance et non comme une contrainte, qui donne la priorité à la jeunesse, qui trouve ces 3 000 € permettant de rendre gratuit le transport scolaire et incite les familles à l'utiliser, qui permette aux familles de profiter des services peu onéreux mais vecteur du lien social, des investissements qui financent des mesures qui permettent de réaliser des économies d'énergie, qui favorisent les déplacements doux, des idées pour améliorer le quotidien des carbonblanais et leur donner en vie de rester vivre à CARBON-BLANC. Pour toutes ces raisons, le Groupe Demain CARBON-BLANC votera contre le budget présenté.

Monsieur le Maire indique que si selon Mme Denis la Commune manque d'ambition, l'équipe précédente du Conseil Municipal en avait quand elle a prévu un pôle BD qui ne servait pas les carbonblanais mais seulement l'égo de quelques uns. Les décisions difficiles qu'il est amené à prendre aujourd'hui ne sont pas étrangères aux aberrations que l'ancienne majorité a prises en son temps au sein de ce Conseil Municipal. La majorité actuelle tient un cap qu'elle a d'ailleurs annoncé lors de la campagne électorale : la pépinière au Brignon était prévue, elle est en place, les taxes locales ne sont pas augmentées. Les résultats sont le fait d'une volonté réelle, personnelle et individuelle de chacun des membres de la majorité de trouver des solutions dans la bonne gestion de cette Collectivité. Par ailleurs, il rappelle à Madame DENIS qu'une partie des impôts des carbonblanais est perçue par Bordeaux Métropole qui en retour investit dans des projets communaux. Il est conscient des atouts que peut apporter la métropolisation sur le territoire. L'aménagement de l'ilôt Thérèse date d'avant les années 60. La précédente majorité n'a pas agi, la majorité municipale actuelle l'a engagé, et les travaux ont enfin débuté. Les chantiers métropolitains sont suivis. Il évoque aussi le bassin d'étalement vide depuis plusieurs années qui va se remplir et permettre d'éviter les inondations du centre bourg. Il constate que les communes sont de plus en plus dépossédées de leur capacité à agir, à décider de mettre en œuvre un certain nombre de projets. Par ailleurs, il trouve que les établissements financiers et certaines sociétés ne jouent pas le jeu et abusent du fait que le donneur d'ordre soit une commune. Il se félicite d'être intervenu auprès de Bordeaux Métropole pour obtenir un fonds de concours plus important pour la requalification de la piscine. Des marges d'investissement

supplémentaires ont pu être ainsi dégagées. De nombreux projets qui permettront d'améliorer le cadre de vie des carbonblanais sont envisagés : la sécurité sur les pistes cyclables et le cheminement piétonnier mieux éclairés, la vidéo-protection. Il présentera prochainement le projet urbain de la ville qui engage la majorité municipale actuelle à la différence de l'ancienne équipe qui a favorisé un seul équipement majeur au détriment d'autres bâtiments qui aujourd'hui sont en souffrance. Parmi ces projets, Monsieur le Maire cite l'école mais aussi la crèche dont la capacité doit être augmentée. Il est conscient que la Municipalité ne pourra pas tout faire et qu'il faudra faire des choix notamment sur le patrimoine municipal actuel. La population sera associée à ces choix. Quant à l'îlot Thérèse, le projet a été réétudié. Il n'y aura pas de fontaine dont le coût était trop onéreux et qui posait également un problème d'accessibilité aux personnes en situation de handicap. Il ne sait pas combien de réunions publiques avaient été organisées auparavant, mais, pour sa part, il ne compte pas les rencontres qu'il a provoqué avec l'équipe en charge du projet afin qu'il soit exécuté dans les délais prévus. Il espère avoir répondu à toutes les interrogations du groupe Demain CARBON-BLANC, qui ressemblaient à des attaques personnelles. Il est par ailleurs étonné de la réaction de Madame DENIS en ce qui concerne l'assurance du Personnel qui ne peut être justifiée que par une méconnaissance du niveau et du coût de l'absentéisme au sein de la commune (près de 550 00 €). Il a la sensation également qu'un dialogue social, inexistant auparavant, s'est instauré dans la Collectivité. Avec l'arrivée de la nouvelle Directrice Générale des Services à ses côtés, le Personnel est respecté. Les frais de mission augmentent ? Les agents partent en formation même si celles-ci ne sont pas délivrées par le CNFPT. Il est normal que les agents s'épanouissent dans la Collectivité dans laquelle ils travaillent. Une démarche concernant la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences a été entamée, une réflexion est engagée pour anticiper les départs à la retraite.

Madame DENIS ne se sent à titre personnel pas concernée quand Monsieur le Maire fait référence aux positions prises lors des précédentes mandatures, n'étant ni élue, ni carbonblanaise. En ce qui concerne l'assurance statutaire, elle affirme qu'il y a d'autres pistes à rechercher en terme de politique de ressources humaines afin d'éviter l'absentéisme du personnel.

Monsieur le Maire rappelle à Madame DENIS qu'elle a été élue sur une liste dont le leader faisait partie de l'ancienne majorité municipale. Il est facile de changer de nom et de vouloir tourner une page, mais les choix qui ont été faits à l'époque pèsent sur les décisions actuelles.

Pour le groupe AGA, Madame BECERRO, rappelle que Monsieur le Maire a évoqué une démarche imposée d'austérité. Sur le plan général elle répète à nouveau qu'étrangler les collectivités territoriales n'est pas la solution qui va sortir le pays de la crise. Pour preuve la baisse de la DGF a été instaurée en 2008, elle n'a fait que s'aggraver et en particulier depuis 2012 date de l'élection de Monsieur HOLLANDE, et la situation ne s'est pas améliorée. Dans le même temps, plus de 27 milliards (chiffre du ministère des finances) ont été accordés aux entreprises au titre du CICE, sans aucun effet positif sur la situation économique ni sur la baisse du chômage. Cette limitation drastique des moyens donnés aux communes, imposée par le gouvernement socialiste ne fait à son avis qu'aggraver la situation : les communes freinent, voire arrêtent leurs investissements et aggravent ainsi la situation du BTP, et donc favorise la diminution de l'offre d'emploi. La préconisation de baisser le nombre de fonctionnaires, en ne remplaçant pas les départs en retraite, diminue encore de fait l'offre

nationale d'emplois et là encore ne permet pas de résoudre le chômage. Alors qu'on apprend que le gouvernement remanié voit l'arrivée de 6 ministres supplémentaires ! C'est de l'indécence ! Malgré les cadeaux faramineux faits aux grosses entreprises, le chômage n'a pas baissé, et pour les jeunes il s'agit souvent d'emplois avec des contrats aidés, souvent non renouvelés. Alors, le Groupe AGA dit non à cette austérité mortifère. Sur le plan local : les efforts faits par les personnels des services, et la gestion au plus près de certaines dépenses ont permis de diminuer les frais de fonctionnement de façon notable. Mais, Madame BECERRO arrive au même constat que Monsieur le Maire le maximum est atteint. Pour les frais de personnel, elle rappelle que depuis 5 ans, la valeur du point d'indice des salaires des fonctionnaires est gelé et le nombre d'employés municipaux n'a pas ou très peu augmenté même si la population s'accroît. D'où une certaine «stabilité» là encore due au sacrifice des agents. Elle constate que tout cela amène à un solde positif de 438 000 €. Est-ce dû à l'effet ciseau : dépenses surévaluées et recettes sous évaluées ? Là encore elle retrouve une marge pour aider au mieux les associations. Pour toutes ces raisons, le Groupe AGA votera contre le budget 2016.

Madame BECERRO rappelle à Madame DENIS qui ne veut pas de l'héritage de l'ancienne Municipalité, que la vidéo-surveillance a été décidée par le groupe socialiste de l'ancienne majorité juste avant les élections (lors du conseil municipal du 27 février 2014 sous le mandat de Nicolas MADRELLE, (et non en 2013 comme cela a été dit). Par ailleurs, en ce qui concerne les assurances statutaires, le sujet a été abordé avec les élus du Personnel en Comité technique et en Comité d'Hygiène et Sécurité et cela s'avère indispensable, en particulier eu égard aux risques d'accidents du travail des employés municipaux et aux risques d'accidents du travail.

Monsieur le Maire rejoint Madame BECERRO notamment sur la baisse de la DGF et sur le fait de trouver des moyens pour créer un ministère sur l'égalité réelle. Il s'interroge sur le coût de fonctionnement de ces ministères. Il pense que le Gouvernement fait des choix tactiques pour gagner la prochaine échéance électorale. Le pays est gouverné depuis quelques années, toute tendance politique confondue, avec ce seul objectif. Par ailleurs, Monsieur le Maire indique qu'en ce qui concerne la taxe foncière, CARBON-BLANC était la 3^e commune la plus chère de la Métropole et qu'en raison de l'augmentation des taux des communes métropolitaines, CARBON-BLANC est passée au 6^e position, pour la taxe d'habitation CARBON-BLANC est 23^e sur 28. Il aurait été facile d'augmenter d'un point la taxe d'habitation. Monsieur le Maire est conscient que les Services Publics rendus à la population ne sont pas au même niveau que dans certaines autres villes de la Métropole. Les précédents choix politiques pèsent donc encore sur la Commune. Des projets sont toutefois à l'étude : le parc du Faisan où seront proposées des activités pour les jeunes, la lutte contre les inondations, l'amélioration du cadre de vie comme l'éclairage public. Le Comité Technique a pointé un manque réel de service en direction du Personnel (un véhicule d'astreinte doit être équipé d'un gyrophare). Les Commissions de sécurité ont pris beaucoup de retard, il faut effectuer des travaux de remises aux normes des bâtiments, des travaux de réparation de chauffage à la Maison de la Petite Enfance, construction assez récente (où la garantie ne peut fonctionner car il n'y pas eu de réception de travaux), pas non plus de climatisation dans le dortoir. Il énumère d'autres opérations comme la réalisation d'un jardin du souvenir au cimetière, la fermeture automatique du portail (qui évitera le déplacement d'un agent chargé de cette tâche), les travaux d'accessibilité à l'école Prévert, les équipements de tableaux numériques dans les écoles, l'informatisation de la Mairie (logiciel

pour l'Etat Civil), l'aménagement des archives municipales, l'équipement pour le personnel dans certains bâtiments (réfrigérateur), la toiture de Favols, le Brignon...

Les grands axes du budget montrent la démarche volontariste de la majorité municipale dans un espace contraint subi. Monsieur le Maire continue à avancer vers la Métropole avec précaution et pour la mutualisation il souhaite prendre le temps d'analyser ce qui est proposé et voir ce qui correspond le mieux à la collectivité, ce qui est totalement à décoreller des compétences de la Métropole sur le territoire.

Monsieur le Maire procède au vote du budget qui donne le résultat suivant :

- POUR : 21 VOIX
- CONTRE : 7 VOIX (Groupe Demain, Carbon-Blanc et Groupe AGA).

6. CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES

Délibération n° 2016-10

Afin de régulariser des sommes irrécouvrables des exercices 2011/2012 et 2013, Madame MONTSEC indique que le Trésorier de la Commune demande d'autoriser l'admission en non-valeur de ces pièces pour un montant de 3 345.83 €. Le détail de ces produits est porté sur l'état en date du 24 novembre 2015.

Aussi, Madame MONTSEC demande au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser l'admission en non-valeur des produits irrécouvrables d'un montant de 3 345.83 €.

La dépense correspondante sera inscrite à l'article 6541 du budget de l'exercice en cours.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce en faveur de cette proposition.

7. DEMANDE D'AIDE FINANCIERE REMBOURSABLE AU SDEEG – TRAVAUX 2016 D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Délibération n° 2016-11

Il est possible de solliciter le SDEEG au titre d'une demande d'aide financière pour des travaux d'éclairage public d'un montant de 60 000 € HT remboursables sur 10 ans, sans intérêt, avec un remboursement annuel de 6 000 €.

Cette participation doit permettre de financer les travaux d'éclairage public prévus sur le budget 2016 sus visé et notamment l'éclairage de la piste cyclable.

Cette aide ne rentre pas dans le calcul de l'endettement de la Commune.

Aussi, il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter le SDEEG pour l'attribution de cette aide financière.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce en faveur de cette proposition.

Au nom du Groupe AGA, Madame BECERRO précise qu'il s'agit d'un juste retour de paiement des factures d'électricité des usagers.

8. CONVENTION RÉSEAU NATIONAL DES JUNIORS ASSOCIATIONS – MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL A LA JUNIOR ASSOCIATION

Délibération n° 2016-12

Dans le cadre du développement de la politique en faveur de la jeunesse, Il est proposé de mettre à disposition de la Junior Association « Les Juniors Voyageurs », nouvellement créée sur la Commune, et déclarée auprès du Réseau National des Juniors Associations (RNJA), un local sis à la Maison Pour Tous.

La Ligue de l'Enseignement de la Gironde accompagnera les membres de la Junior Association dans leurs activités.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec le Réseau National des Juniors Associations.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce en faveur de cette proposition.

9. PERSONNEL - MISE À DISPOSITION D'UN ANIMATEUR

Délibération n° 2016-13

Dans le cadre de la création de la Junior Association « Les Juniors Voyageurs », il est envisagé de mettre à disposition par le biais d'une convention un animateur de la Collectivité afin d'accompagner les jeunes dans la mise en œuvre d'actions locales et de projets collectifs associatifs.

Aucune rémunération ne sera versée à l'animateur par la structure utilisatrice, cet agent intervenant dans le cadre de son temps de travail.

Aussi, il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce en faveur de cette proposition.

10. PERSONNEL - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Délibération n° 2016-14

Affectée à la Médiathèque de Carbon-Blanc depuis 2009, un agent ayant actuellement le grade d'agent administratif de 1^{ère} classe sollicite un changement de filière. Il pourrait intégrer directement la filière culturelle dans le grade d'adjoint du patrimoine 1^{ère} classe, après passage en Commission Administrative Paritaire.

Ses missions justifient cette demande. En revanche, le poste devra être ouvert.

D'autre part, une convention de mission a été passée avec le CDG 33 le 8 septembre 2015. La Collectivité avait sollicité cet établissement pour la mise à disposition d'un fonctionnaire momentanément privé d'emploi, en vue d'accomplir des travaux de nature administrative liés à la pré-instruction des autorisations du droit des sols ainsi qu'à la rédaction et au suivi des différents documents techniques.

Dans le cadre du départ à la retraite de l'agent en charge de ces dossiers, Monsieur le Maire, après avis de la Directrice Générale des Services et du Responsable du Service Technique sur la manière de servir de ce nouvel agent, décide de l'intégrer à compter du 1^{er} mai 2016 dans le cadre d'emploi des rédacteurs, au grade de rédacteur principal 2^e classe à temps complet.

Le poste doit être créé. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2016.

Enfin, considérant la nécessité de procéder à une mise à jour du tableau des effectifs, il est nécessaire de supprimer pour les filières suivantes les postes créés restés vacants à ce jour (voir tableau ci-dessous) :

GRADES PAR FILIERE	NBRE DE POSTES A SUPPRIMER
Filière Sanitaire et Sociale	
ATSEM ppale 2 ^e classe	2
ATSEM 1 ^e classe	1
Filière animation	
Adjoint d'animation 2 ^e classe	1

Aussi, il est proposé de modifier le tableau des effectifs ainsi présenté.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce en faveur des modifications proposées.

11. PERSONNEL - RAPPEL DE TRAITEMENT D'UN AGENT

Délibération n° 2016-15

Lors d'un reclassement, un agent a changé de filière. Ce changement aurait dû se faire sans perte de rémunération. Malheureusement une erreur a été commise et l'agent n'a pas été rémunéré au grade prévu.

Un rappel de salaire d'un montant de 3 281.64 € correspondant à une période de 8 ans est laissé à l'appréciation du Conseil Municipal.

Aussi, il est proposé de procéder au versement de cette somme.

La dépense sera inscrite au budget de l'exercice en cours, chapitre 12.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce en faveur de cette proposition.

12. PERSONNEL - RÉGULARISATION DU RÉGIME INDEMNITAIRE DES RÉGISSEURS

Délibération n° 2016-16

Dans le cadre de la mise à jour de l'ensemble des régies créées dans la Collectivité, il est nécessaire de régulariser l'attribution de l'indemnité de responsabilité annuelle allouée aux régisseurs d'avances et de recettes, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (art. R. 1617-1 à R. 1617-5-2).

Les taux sont fixés selon l'importance des fonds maniés.

A Carbon-Blanc, les montants mensuels maximum des avances consenties et les montants moyens des recettes encaissées n'étant pas supérieurs à 1 220 € chacun, le montant de l'indemnité de responsabilité annuelle allouée au régisseur titulaire est fixé à 110 €.

Cette indemnité est versée au mois de décembre de chaque année.

Aussi, il est proposé de décider de verser l'indemnité de responsabilité annuelle au régisseur titulaire dans les conditions fixées ci-dessus.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce en faveur de cette proposition.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours, chapitre 12.

13. CONVENTION CACBO – RECONDUCTION

Délibération n° 2016-17

La convention qui lie la Collectivité à cette Association est arrivée à échéance.

Il est proposé de la proroger dans les mêmes conditions jusqu'au 31 décembre 2016.

Aussi, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec le Club Omnisports.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce en faveur de cette proposition.

14. CONVENTION ASCJB – RECONDUCTION

Délibération n° 2016-18

La convention qui lie la Collectivité à cette Association est arrivée à échéance.

Il est proposé de la proroger dans les mêmes conditions jusqu'au 31 décembre 2016.

Aussi, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec l'ASCJB.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce en faveur de cette proposition.

15. CONVENTION CROIX ROUGE – AVENANT N° 1

Délibération n° 2016-19

Lors de sa séance du 1^{er} décembre 2015, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer une convention de mise à disposition d'un local situé à Favols avec l'Association La Croix Rouge Française afin de lui permettre l'exercice de ses activités à but humanitaire.

Il est proposé de mettre à disposition de cette association une salle supplémentaire d'une superficie de 34 m² afin d'entreposer des denrées alimentaires sèches.

Aussi, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention de mise à disposition de l'Association La Croix Rouge.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce en faveur de cette proposition.

16. CONVENTION ASSOCIATION PÉPINIÈRE DU BRIGNON - MISE À DISPOSITION DE LOCAUX

Délibération n° 2016-20

Monsieur GUENON indique que la Ville de CARBON-BLANC connaît depuis quelques années des problématiques au niveau du tissu économique traditionnel face à la concurrence des villes voisines.

En 2015, l'Association EDECE s'est vue confier la mission de monter et de conduire un incubateur, du nom de « Ecole des Entrepreneurs et des Chefs d'entreprises » (EDECE).

La Municipalité a souhaité prolonger et développer cet incubateur par une pépinière, installée dans les mêmes locaux que ceux de l'Ecole, faisant ainsi de château Brignon un site à vocation économique et culturelle.

Une convention de partenariat et un bail professionnel définissant les modalités de collaboration et d'occupation de certains locaux par l'Association sont proposés au Conseil Municipal.

La pépinière accueillera des jeunes entreprises de tout territoire et mettra à leur disposition des espaces de co-working leur permettant de développer leurs activités. La pépinière du Brignon reversera à la Ville 2/3 du loyer des adhérents et participera également aux charges de fluides.

Aussi, Monsieur GUENON propose au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat contenant le bail professionnel avec l'Association Pépinière du Brignon.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce en faveur de cette proposition.

Au nom des élus AGA, Monsieur PEREZ-ROBA propose de mandater la Pépinière afin de faire une étude de faisabilité pour une implantation d'une AMAP ou une petite surface de produits Bio, ce qui n'existe pas sur notre zone.

Monsieur le Maire trouve cette proposition intéressante et s'inscrit dans la démarche de développer un commerce de proximité. Il va soumettre l'idée aux dirigeants de la Pépinière.

Monsieur MERCIER souscrit à cette initiative. Il souhaiterait savoir s'il est envisagé en 2016 ou 2017 de créer un hôtel d'entreprises, un parc relais de façon à favoriser leur implantation sur la commune à leur sortie de la pépinière.

Monsieur le Maire indique que la pépinière est issue d'un principe de volonté de pérenniser les activités des entreprises sur le territoire communal. L'EDECE a vocation à valider un projet. La pépinière a vocation à héberger l'entreprise en création pendant ses deux premières années. A la sortie de la pépinière, il est souhaitable qu'un maximum d'entreprises se sédentarisent à CARBON-BLANC et y crée potentiellement de l'emploi. Il faut toutefois continuer à rechercher et à attirer des entreprises extérieures même si celles-ci arrivent avec des emplois existants. Le but est d'aller dans la pérennisation de ces activités. La solution est l'hôtel d'entreprises. Sur la zone de la Mouline, un opérateur privé propose déjà ce service mais un certain nombre de bâtiments inoccupés peuvent être utilisés dans cette optique qui a du sens.

17. EHPA RENÉ CASSAGNE - CONVENTION TRIPARTITE MÉSOLIA HABITAT/COMMUNE/CCAS

Délibération n° 2016-21

Monsieur GUENON indique que MESOLIA Habitat est propriétaire de l'EHPA (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées) René Cassagne sise Passage de l'Eglise à Carbon-Blanc comprenant 52 logements de type T1bis destinés aux personnes âgées, 1 bâtiment affecté aux services communs, 1 logement de fonction type III.

Selon le contrat de location du 19 novembre 1975, MESOLIA Habitat avait donné à bail au profit de l'AGRPA, les locaux de l'EHPA René Cassagne. Par ailleurs, l'AGRPA René Cassagne avait conclu avec MESOLIA Habitat, une convention de prestation de service aux termes de laquelle MESOLIA Habitat assurait les missions techniques et administratives de la résidence, l'AGRPA assurant pour sa part la gestion sociale de la résidence.

La réglementation l'autorisant désormais, MESOLIA Habitat a décidé d'assurer directement la gestion financière de l'EHPA René Cassagne depuis le 23 mai 2014.

Toutefois, le CCAS assurant des missions essentielles à la gestion sociale de cet établissement, il est devenu nécessaire de clarifier par une convention unique les rôles et missions de chaque acteur et de conformer l'EHPA à la réglementation en vigueur.

Madame BECERRO s'inquiète de cette situation qui est préjudiciable bien sûr au salarié mais aussi aux résidents qui voient disparaître un service gratuit, celui-ci risquant d'ailleurs de devenir payant s'il est fourni par Mésolia. Elle souligne les faibles revenus des personnes occupant cette RPA et reste persuadée que cette convention aurait pu assurer une garantie d'un maintien du service pour les résidents et ne pas être conclue aussi rapidement.

Monsieur le Maire rappelle que depuis Mai 2014, Mésolia est redevenu gestionnaire de fait comme la loi l'y autorise. Se pose la question du devenir de l'AGRPA qui est donc remis en cause. Un cabinet extérieur, mandaté par le Conseil Départemental, a réalisé un rapport avec les préconisations suivantes, la gestion est assurée par Mésolia, les animations par le CCAS, l'AGRPA étant dissoute. Se pose toutefois la question de la liquidation de l'actif de l'Association. Par ailleurs, l'agent en place à la RPA sera accompagné dans sa recherche de logement. Effectivement, le loyer gratuit jusqu'alors risque de devenir payant, le salarié se contentant maintenant d'effectuer son travail en tant qu'employé de la collectivité.

Monsieur GUENON propose au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention tripartite de gestion de l'EHPA René Cassagne de Carbon-Blanc avec la Commune, le CCAS et MESOLIA Habitat.

Il est procédé au vote qui donne le résultat suivant :

- 21 voix pour
- 2 voix contre (groupe AGA)
- 5 abstentions (groupe Demain, CARBON-BLANC)

18. CONVENTION ASSOCIATION SWANN EXPO – MISE À DISPOSITION D’UN LOCAL À CHÂTEAU BRIGNON

Délibération n° 2016-22

L’Association Swann expo produit, réalise, diffuse des expositions itinérantes et des créations originales. Les expositions sont destinées à rencontrer le public le plus vaste possible afin de le sensibiliser aux arts visuels et en particulier au 9^e art, à la littérature en général et la littérature jeunesse en particulier.

La Commune met à la disposition de l’Association une salle au Château Brignon moyennant un loyer mensuel de 250 € et une participation aux charges de fluides.

Afin de formaliser les conditions de mise à disposition de cette salle entre l’Association et la Commune, une convention doit être conclue entre les deux parties.

Aussi, il est proposé de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

A l’unanimité, le Conseil Municipal se prononce en faveur de cette proposition.

19. CONVENTION SDIS –MISE À DISPOSITION DU GYMNASSE GASTON LACOSTE

Délibération n° 2016-23

Le SDIS a sollicité la Municipalité afin d’utiliser les équipements du stade Gaston Lacoste, à titre gratuit, tous les vendredis de 10 h à 12 heures afin d’organiser des séances d’exercice physique.

Afin de formaliser cette mise à disposition, il est proposé d’autoriser Monsieur le Maire à signer une convention d’une durée d’un an, renouvelable deux fois, avec le SDIS de la Gironde.

A l’unanimité, le Conseil Municipal se prononce en faveur de cette proposition.

L’ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire remercie les membres du Conseil Municipal de leur attention et lève la séance à 21 heures 30.